

Il est une troisième et dernière raison à notre présence: l'expansion librement acceptée de la culture française. Il convient, il est vrai, d'y voir, le cas échéant, la marque du succès de notre politique plutôt que l'un des moyens de celle-ci.

La France, ainsi qu'il a été dit, dans le mémorandum présenté à Moscou, sera représentée par un Haut-Commissaire de la République. Celui-ci aura la charge de publier les lois françaises dont l'application en Sarre résulte de l'unité économique et monétaire sous réserve des approbations ou recours dont l'exercice par le Gouvernement sarrois aurait été éventuellement prévu. En cette matière, il convient de le préciser, il sera un exécutant. Mais, d'un autre côté, et pour d'autres matières, il sera davantage: il aura un droit de veto sur les mesures proposées par l'Assemblée et le Conseil du gouvernement sarrois. Il disposera enfin, en cas de circonstances exceptionnelles, des pouvoirs nécessaires à la sauvegarde des intérêts français. Autour de ce Haut-Commissaire, il convient de prévoir l'existence de trois principaux collaborateurs: un conseiller économique, chargé de la plus importante des responsabilités, celle que consiste à veiller au respect de l'unité économique franco-sarroise, un conseiller financier dont les attributions, en matière de crédit et de trésorerie, seront lourdes au cours des premières années; enfin un conseiller juridique qui devra progressivement orienter la législation sarroise vers une adaptation à la législation française au moins dans le domaine où le parallélisme entre les deux régimes de droit se révélera souhaitable. A côté de ces premiers collaborateurs et du Cabinet, il faudra sans doute envisager la désignation d'un conseiller chargé, sans titre éclatant, des questions culturelles et notamment des progrès de la culture française. Le Haut-Commissaire, au moins dans les premières années, devra être secondé par un adjoint, délégué ou secrétaire général. En tout cas, les nécessités de l'ordre public exigeront à titre permanent un responsable des problèmes de police. Les divers fonctionnaires qui entourent le Haut-Commissaire doivent avoir la confiance des ministres français aux départements desquels correspondent leurs attributions, mais c'est le Haut-Commissaire qui détient seul l'autorité, ayant seul la responsabilité de la politique en Sarre.

S'il est assez simple de construire notre future administration en Sarre, il est plus difficile, mais plus important, de préciser l'esprit qui doit l'animer.

La présence française doit être réelle, mais sans devenir pesante. Il faut que les Sarrois éprouvent le sentiment de mieux en mieux fondé qu'ils s'administrent eux-mêmes et que, réserve faite de l'unité économique et de ses conséquences, ces sont eux, citoyens de la Sarre, qui ont la charge de leur vie collective. La Direction française des Mines, l'importance des intérêts français dans les industries de base, l'interdépendance des postes, téléphones et chemins de fer par rapport au réseau français, le nombre et la valeur des représentants français dans une chambre de commerce qu'il convient de reconstituer et qui devra reprendre utilement une vie active, la prédominance de fait des représentants français au sein de l'office de radiodiffusion, enfin le rôle futur d'un Institut d'Université ne doivent pas avoir